

# Liste des pièces justificatives pour une demande de logement locatif social

Les documents produits peuvent être des copies des documents originaux

**Dernier avis d'imposition sur les revenus N-2** ou tout certificat de l'administration fiscale attestant qu'une déclaration de revenus a bien été faite ; pour les étudiants, déclaration sur l'honneur des revenus perçus pour N-2 ou celui des parents si rattachement à leur foyer fiscal.

**Justificatif des prestations familiales** : RSA - AAH - AF - PAJE - CF - ASF - APL - AL...

**Justificatifs des ressources** : 3 derniers bulletins de salaire - avis de paiement ASSEDIC - Indemnités journalières - pension alimentaires, invalidité ou retraite.

**Contrat de travail** - Notification de prise en charge par Pôle emploi - Attestation de stage ou formation - Extrait de Registre du Commerce et des Métiers.

**Etat Civil** : Livret de Famille - Carte d'identité - Passeport - Acte de naissance.

**Pour les personnes de nationalité étrangère** : Titre de séjour en cours de validité - Récépissé de demande de renouvellement de carte de séjour - Carte de résident.

**Quittances de loyer** (3 derniers mois) ou à défaut, attestation du bailleur indiquant que vous êtes à jour dans le paiement de vos loyers.

**Attestations d'hébergement** (par la personne ou la structure qui héberge).

**Si vous devez quitter votre logement** : Lettre de congé du propriétaire - Jugement d'expulsion - Arrêté d'insalubrité.

**En cas de séparation** : Jugement - Ordonnance de non-conciliation - Prononcé de mesures d'urgence par le Juge - Autorisation de résidence séparée.

**Si vous êtes étudiant(e)** : Certificat de scolarité - Lettre du garant + avis d'imposition sur les revenus - Avis d'attribution de bourse.

**Vous pouvez retourner votre dossier avec les pièces justificatives à :**

Mairie de Genouillac - 2 place de l'école d'agriculture - 23350 Genouillac ou  
mairie-genouillac@wanadoo.fr